



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **15 mai 2014**

Délibération n° 2014-0059

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Commission de sélection des concessionnaires d'aménagement - Election de représentants du Conseil

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : mercredi 7 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : vendredi 16 mai 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mmes Le Franc, Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beauteemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustau, Mme Runel, MM. Sannino, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Crimier (pouvoir à Mme Millet), Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Burillon (pouvoir à M. Brumm), MM. Calvel (pouvoir à M. Rousseau), Coulon (pouvoir à Mme Brugnera), Fenech (pouvoir à M. Cohen), Forissier (pouvoir à Mme Beauteemps), Mme Frier (pouvoir à Mme Glatard), MM. Geourjon (pouvoir à M. Brolquier), Hamelin (pouvoir à M. Petit), Havard (pouvoir à M. Blache), Kepenekian (pouvoir à M. Philip), Lebuhotel (pouvoir à M. Le Faou), Mmes Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Millet (pouvoir à Mme Burricand), Odo (pouvoir à M. Moroge), Pillon (pouvoir à M. Bousson), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sécheresse (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Servien (pouvoir à M. Vaganay), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Cachard, Mme Sarselli.

Conseil de communauté du 15 mai 2014**Délibération n° 2014-0059**

commission principale :

objet : **Commission de sélection des concessionnaires d'aménagement - Election de représentants du Conseil**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'attribution des concessions d'aménagement par le concédant est soumise à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes.

Aussi, en application de l'article R 300-9 du code de l'urbanisme, une commission de sélection des concessionnaires d'aménagement a été instituée par la délibération n° 2008-0150 du Conseil du 8 juillet 2008.

Cette commission est chargée d'établir un avis sur les candidatures reçues préalablement à l'engagement de négociation avec un ou plusieurs candidats sélectionnés, notamment en prenant en compte les capacités techniques et financières des candidatures et leur aptitude à conduire l'opération.

Cette commission est constituée par le Président de la Communauté urbaine ou par son représentant et de 5 membres de l'assemblée délibérante désignés par le Conseil à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Il est proposé de procéder, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Compte tenu de la technicité et du volume d'affaires à traiter, il est proposé que cette commission soit une commission permanente désignée pour la durée du mandat.

Le Conseil de communauté compte 10 représentants : 5 titulaires et 5 suppléants, au sein de la commission de sélection des concessionnaires d'aménagement, il convient donc de procéder à leur désignation. Les membres sont nommés pour la durée du mandat communautaire ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

1° - Décide que la commission de sélection des concessionnaires d'aménagement est une commission permanente désignée pour la durée du mandat et présidée par monsieur le président ou son représentant.

2° - Désigne :

Titulaires		Suppléants
1 - M. Richard Brumm		1 - M. Rolland Jacquet
2 - M. David Kimelfeld		2 - Mme Sarah Peillon
3 - M. Yves Jeandin		3 - M. Bernard Moretton
4 - Mme Véronique Sarselli		4 - M. Mohamed Rabehi
5 - Mme Béatrice Gailliout		5 - M. Jean-Michel Longueval

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2014.